

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

Je soussigné, (nom, prénom).....,

agissant en qualité de (association) de Manzat, ait l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions des articles L.3334-1 et L.3334-2 du Code de la santé publique, l'autorisation

d'ouvrir un débit temporaire 2ème catégorie* à (lieu).....

Le (date, horaires).....2012 à l'occasion de (manifestation).....

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le (date).....
(Signature)

ARRÊTÉ DU MAIRE (réservé à l'administration)

Je soussigné, Alain ESCURE, Maire de MANZAT (Puy-de-Dôme)

Vu l'article L.2122-28 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L.3334-1 et L.3334-2 du Code de la santé publique
Vu l'arrêté préfectoral
Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTE :

Article premier : est autorisé à ouvrir un débit temporaire 2ème catégorie à Manzat,

le 2012 à l'occasion, deh àh.

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

À MANZAT, le 2012,
Le Maire

AVIS DU MAIRE

FAVORABLE (1)
À LA DEMANDE CI-DESSUS
~~**DÉFAVORABLE (1)**~~

À MANZAT, le 2012,
Le Maire

(1) Rayer la mention inutile (2) Nom - Prénoms

* Deuxième groupe : Boissons fermentées non distillées : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, crèmes de cassis et jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1 à 3 degrés d'alcool.